



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 octobre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen**

#### **Additif**

Conformément à l'article 11 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, et en application du paragraphe 7 de la note du Président en date du 19 décembre 2007 (S/2007/749), le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La liste des questions dont le Conseil était saisi à la date du 4 octobre 2008 figure dans le document S/2008/10/Add.39 du 10 octobre 2008.

On trouvera dans le présent additif la liste des questions sur lesquelles le Conseil s'est prononcé au cours de la semaine achevée le 25 octobre 2008. Les dates indiquées pour chaque question sont celles de la première et de la plus récente des séances que le Conseil y a consacrées.

#### **Consolidation de la paix après les conflits (26 mai 2005, 21 octobre 2008)**

Le Conseil a repris l'examen de la question à sa 5997<sup>e</sup> séance, le 21 octobre 2008. Conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, il a invité les représentants du Bangladesh, d'El Salvador, de la Guinée-Bissau, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Sierra Leone, qui en avaient fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. En vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, il a invité Yukio Takasu, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Japon, à faire un exposé.

#### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

(29 mai 1997, 21 octobre 2008)

Le Conseil a repris l'examen de la question à sa 5998<sup>e</sup> séance, le 21 octobre 2008. Conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, il a invité le représentant de la République démocratique du Congo, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2008/38).



**La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

(3 octobre 2000, 22 octobre 2008)

Le Conseil a repris l'examen de la question à sa 5999<sup>e</sup> séance, le 22 octobre 2008. En vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, il a invité B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à faire un exposé.

**Paix et sécurité en Afrique** (25 septembre 2007, 23 octobre 2008)

Le Conseil a repris l'examen de la question à sa 6000<sup>e</sup> séance, le 23 octobre 2008. Conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, il a invité les représentants de Djibouti et de l'Érythrée, qui en avaient fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question.

---